



EXPERTISE COMPTABLE
OPTIMISATION

3 boulevard de Lauriol
34830 Clapiers
www.neoptima.com

SELARL DU DOCTEUR VITSE

310 avenue du Maréchal Juin
Pôle Santé Thau

34200 SETE

Exercice clos le : 31 décembre 2018

APE : 8622B

SIRET : 83932510700036

SOMMAIRE

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

Attestation	3
COMPTES ANNUELS	
Bilan Actif	4
Bilan Passif	5
Compte de résultat	6
DETAIL DES COMPTES	
Bilan Actif détaillé	7
Bilan Passif détaillé	9
Compte résultat détaillé	10
ETATS DE GESTION	
Commentaires	11
S.I.G. détaillés	12
IMPRIMES FISCAUX	
Liasse fiscale (2050)	14
Relevé de solde IS (2572)	15
	16
	18
	19
	43

ATTESTATION

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

Dans le cadre de la mission de présentation des comptes annuels qui a été réalisée pour le compte de :

SELARL DU DOCTEUR VITSE

Pour l'exercice du 04/06/2018 au 31/12/2018

et conformément aux termes de notre lettre de mission en date du 24/07/2018, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble.

Ces comptes annuels sont joints au présent compte rendu, ils sont paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, ils se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	147 052 €
Chiffre d'affaires	64 061 €
Résultat net comptable	-12 125 €

Fait à Clapiers,
Le 15/05/2019.

Joël DESMARIS,
Associé, Directeur de mission.

Guillaume GROS,
Expert-comptable.

COMPTE ANNUEL

BILAN ACTIF

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

ACTIF	Valeurs au 31/12/18			Valeurs au
	Val. Brutes	Amort. & dépréc.	Val. Nettes	
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels	74 930	2 123	72 808	
Autres immobilisations corporelles	40 445	2 814	37 631	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	1 778		1 778	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	117 154	4 937	112 217	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients (3)				
Clients douteux, litigieux (3)				
Clients Factures à établir (3)	8 253		8 253	
Personnel et comptes rattachés (3)				
Créances fiscales et sociales (3)	178		178	
Débiteurs divers (3)				
Capital souscrit - appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	26 183		26 183	
Charges constatées d'avance (3)	220		220	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	34 835		34 835	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Écarts de conversion actif				
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	151 988	4 937	147 052	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an (brut)

(3) Dont à plus d'un an (brut)

BILAN PASSIF

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

PASSIF

CAPITAUX PROPRES

	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au
Capital (dont versé : 10 000)	10 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écart d'équivalence		
Réserves		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-12 125	
SITUATION NETTE	-2 125	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 125	

AUTRES FONDS PROPRES

Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	

TOTAL AUTRES FONDS PROPRES

PROVISIONS

Provisions pour risques	
Provisions pour charges	

TOTAL PROVISIONS

DETTES (1)

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	59 916
Emprunts et dettes financières diverses (3)	
Groupe et associés	6 305
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Fournisseurs	81 062
Fournisseurs, factures non parvenues	833
Dettes fiscales et sociales	1 061
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Instruments de trésorerie	
Produits constatés d'avance	
TOTAL DETTES	149 177

Écarts de conversion passif	
TOTAL GÉNÉRAL	147 052

(1) Dont à plus d'un an

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(3) Dont emprunts participatifs

149 177

COMpte DE RÉSULTAT

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 au 31/12/18			Du au
	France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total	
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens et services)	64 061		64 061	
Montant net du chiffre d'affaires	64 061		64 061	
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			64 061	
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			26 708	
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			34 572	
Impôts, taxes et versements assimilés			165	
Salaires et traitements			9 246	
Charges sociales			361	
Dotations aux amortissements et dépréciations				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			4 937	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				
Autres charges			3	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			75 992	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-11 931	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice ou perte transférée				
Perte ou bénéfice transféré				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMpte de RÉSULTAT

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 Au 31/12/18	Du Au
Produits financiers		
De participation (3)		
Autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur prov. , dépréciations, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS		
Charges financières		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	194	
Différences négatives de change		
Charges sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	194	
RÉSULTAT FINANCIER	-194	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	-12 125	
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats		
Impôt sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	64 061	
TOTAL DES CHARGES	76 186	
Bénéfice ou Perte	-12 125	

(3) Dont produits concernant les entités liées

(4) Dont intérêts concernant les entités liées

DETAIL DES COMPTES

BILAN ACTIF DÉTAILLÉ

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

ACTIF

	Valeurs nettes au 31/12/18	Valeurs nettes au	Variation	
			en valeur	en %
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Installations tech., matériel et outillages indus.	72 807,61		72 807,61	
21540000 MATERIEL INDUSTRIEL	74 930,16		74 930,16	
28154000 AMORT MATERIEL INDUSTRIEL	-2 122,55		-2 122,55	
Autres immobilisations corporelles	37 631,31		37 631,31	
21810000 INST GENIE AGENCE AMENAG DIVERS	11 221,68		11 221,68	
21830000 MAT DE BUREAU & MAT INFORMATIQ	6 487,89		6 487,89	
21840000 MOBILIER	16 735,78		16 735,78	
21841000 MOBILIER	6 000,00		6 000,00	
28181000 AMORT INSTALLATIONS GENERALES	-634,83		-634,83	
28183000 AMORT MAT BUREAU INFORMATIQUE	-1 007,08		-1 007,08	
28184000 AMORT MOBILIER	-1 172,13		-1 172,13	
Immobilisations financières (2)				
Autres immobilisations financières	1 778,02		1 778,02	
27500000 DEPOT CAUTION VERSE	1 778,02		1 778,02	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ	112 216,94		112 216,94	
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances (3)				
Clients Factures à établir (3)	8 253,46		8 253,46	
Créances fiscales et sociales (3)	178,32		178,32	
44400000 ETAT IMPOTS	178,32		178,32	
Débiteurs divers (3)				
Disponibilités	26 182,88		26 182,88	
51210000 CIC	26 182,88		26 182,88	
Charges constatées d'avance (3)	220,08		220,08	
48600000 CHARGES CONSTATEES AVANCE	220,08		220,08	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	34 834,74		34 834,74	
TOTAL ACTIF GÉNÉRAL	147 051,68		147 051,68	

BILAN PASSIF DÉTAILLÉ

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

PASSIF

	Valeurs au 31/12/18	Valeurs au	Variation	
			en valeur	en %
CAPITAUX PROPRES				
Capital (dont versé : 10 000,00)	10 000,00		10 000,00	
10130000 CAPITAL APPELE VERSE	10 000,00		10 000,00	
Réserves				
Résultat de l'exercice (bénéfice/perte)	-12 125,30		-12 125,30	
SITUATION NETTE	-2 125,30		-2 125,30	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-2 125,30		-2 125,30	
AUTRES FONDS PROPRES				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES				
PROVISIONS				
TOTAL PROVISIONS				
DETTES (1)				
Empr. et dettes aup. des établiss.crédit (2)	59 916,07		59 916,07	
16410000 EMPRUNT 000208178 03	28 604,50		28 604,50	
16420000 EMPRUNT 000208178 04	31 311,57		31 311,57	
Groupe et associés	6 305,24		6 305,24	
45510000 C/C JULIAN VITSE	6 305,24		6 305,24	
Fournisseurs	81 062,42		81 062,42	
Fournisseurs, factures non parvenues	832,63		832,63	
Dettes fiscales et sociales	1 060,62		1 060,62	
42100000 PERSONNEL REMUNERATIONS DUES	615,17		615,17	
43100000 SECURITE SOCIALE	201,00		201,00	
43721000 RETRAITE / PREVOY. NON CADRE	51,90		51,90	
43740000 MUTUELLE	27,48		27,48	
44860000 ETAT CHARGES A PAYER	165,07		165,07	
TOTAL DETTES	149 176,98		149 176,98	
TOTAL PASSIF GÉNÉRAL	147 051,68		147 051,68	

(1) Dont à moins d'un an

149 176,98

COMpte RÉSULTAT DÉTAILLÉ

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18	Du	Variation	
	Au 31/12/18	Au	en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Production vendue (biens et services)	64 060,73		64 060,73	
70600000 HONORAIRES	63 685,73		63 685,73	
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEXES	375,00		375,00	
Montant net du chiffre d'affaires	64 060,73		64 060,73	
Autres produits	0,19		0,19	
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	0,19		0,19	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	64 060,92		64 060,92	
Charges d'exploitation				
Achats de matières premières et autres approvis.	26 707,68		26 707,68	
60100000 ACHAT MAT 1ÈRE FOURNITURES	26 707,68		26 707,68	
Autres achats et charges externes	34 571,55		34 571,55	
60630000 FOUR PT EQUIP OUTILLAGE	4 701,55		4 701,55	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	686,19		686,19	
61220100 CM-CIC BAIL CENTRIFUGEUSE	213,66		213,66	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 133,62		2 133,62	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	480,00		480,00	
61350100 IDOCTEUR PRO	1 141,74		1 141,74	
61350200 EURO INFO - TPE	131,80		131,80	
61350300 REDEVANCE POLYCLINIQUE	2 285,77		2 285,77	
61400000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRIETE	170,69		170,69	
61520000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS IMMOB.	1 862,40		1 862,40	
61560000 MAINTENANCE	1 920,00		1 920,00	
61610000 MULTIRISQUES	2 485,68		2 485,68	
61680000 AUTRES ASSURANCES	34,56		34,56	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	97,35		97,35	
62260000 HONORAIRES	4 758,88		4 758,88	
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	126,94		126,94	
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	4 113,00		4 113,00	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	143,00		143,00	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	743,04		743,04	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	33,58		33,58	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 553,67		1 553,67	
62570000 RECEPTIONS	2 532,22		2 532,22	
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	745,59		745,59	
62620000 TELEPHONE FIXE	616,01		616,01	
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMILES	299,55		299,55	
62870000 COTISATION ORDRE	502,50		502,50	
62880000 TRAITEMENT DES DECHETS	58,56		58,56	
Impôts, taxes et versements assimilés	165,07		165,07	
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	128,51		128,51	
63330000 PARTIC DES EMPLOY A FORMA CONT	16,36		16,36	
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	20,20		20,20	
Salaires et traitements	9 246,11		9 246,11	
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	2 972,16		2 972,16	
64161000 URSSAF VITSE JULIAN	485,00		485,00	
64161100 CSG DEDUCTIBLE	435,00		435,00	
64161200 CSG CRDS NON DEDUCTIBLE	185,00		185,00	
64162000 CARMF VITSE	4 959,50		4 959,50	
64167000 COTISATIONS FACULTATIVES MADEL	209,45		209,45	
Charges sociales	361,30		361,30	
64510000 COTISATIONS URSSAF	109,18		109,18	
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	13,74		13,74	
64531000 COTISATIONS RETRAITE	211,46		211,46	
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	124,84		124,84	
64750000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	80,40		80,40	
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE	-178,32		-178,32	
Dotations aux amortissements et dépréciations				

COMpte RÉSULTAT DÉTAillé

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18	Du	Variation	
	Au 31/12/18	Au	en valeur	en %
Sur immobilisations : dotations aux amortissements <i>68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLES</i>	4 936,59		4 936,59	
Autres charges <i>65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE</i>	3,49		3,49	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	75 991,79		75 991,79	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-11 930,87		-11 930,87	
Quotes-parts de résultat sur opérat. faites en commun				
Produits financiers				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS				
Charges financières				
Intérêts et charges assimilées <i>66110000 INT DES EMPRUNTS & DETTES</i>	194,43		194,43	
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	194,43		194,43	
RÉSULTAT FINANCIER	-194,43		-194,43	
RÉSULTAT COURANT avant impôts	-12 125,30		-12 125,30	
Produits exceptionnels				
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Charges exceptionnelles				
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL				
TOTAL DES PRODUITS	64 060,92		64 060,92	
TOTAL DES CHARGES	76 186,22		76 186,22	
Bénéfice ou Perte	-12 125,30		-12 125,30	

ETATS DE GESTION

COMMENTAIRES

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

Activité

Le chiffre d'affaires réalisé sur ce premier exercice de 7 mois ressort à 64 K€.

Analyse des charges

Les charges d'exploitation de la SELARL s'élèvent à 76 K€.

Les principaux postes de charges sont les suivants :

- | | |
|---|-------|
| - Autres achats et charges externes : | 35 K€ |
| - Achats de matières premières et fournitures : | 27 K€ |
| - Salaires et traitements : | 9 K€ |

Trésorerie

La trésorerie de présente un solde de 26 K€ à la clôture de l'exercice.

Résultat

Le résultat fiscal au titre de ce premier exercice se solde par un déficit de 12 K€.

S.I.G. DÉTAILLÉS

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 Au 31/12/18	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
CHIFFRE D'AFFAIRES	64 060,73	100		100	64 060,73	
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue (biens et services)	64 060,73	100,00			64 060,73	
70600000 HONORAIRES	63 685,73	99,41			63 685,73	
70800000 PRODUITS DES ACTIVITES ANNEX	375,00	0,59			375,00	
PRODUCTI ON DE L'EXERCICE	64 060,73	100,00			64 060,73	
CHIFFRE D'ACTIVITÉ	64 060,73	100,00			64 060,73	
- Matières premières	26 707,68	41,69			26 707,68	
60100000 ACHAT MAT 1È FOURNITURES	26 707,68	41,69			26 707,68	
MARGE DE PRODUCTI ON	37 353,05	58,31			37 353,05	
MARGE BRUTE TOTALE	37 353,05	58,31			37 353,05	
- Autres achats	5 387,74	8,41			5 387,74	
60630000 FOUR PT EQUIP. OUTILLAGE	4 701,55	7,34			4 701,55	
60640000 FOURNITURES ADMINISTRATIVES	686,19	1,07			686,19	
- Charges externes	29 183,81	45,56			29 183,81	
61220100 CM-CIC BAIL CENTRIFUGEUSE	213,66	0,33			213,66	
61320000 LOCATIONS IMMOBILIERES	2 133,62	3,33			2 133,62	
61350000 LOCATIONS MOBILIERES	480,00	0,75			480,00	
61350100 IDOCTEUR PRO	1 141,74	1,78			1 141,74	
61350200 EURO INFO - TPE	131,80	0,21			131,80	
61350300 REDEVANCE POLYCLINIQUE	2 285,77	3,57			2 285,77	
61400000 CHARGES LOCAT & DE COPROPRI	170,69	0,27			170,69	
61520000 ENTRETIEN REPAR.S/BIENS IMMO	1 862,40	2,91			1 862,40	
61560000 MAINTENANCE	1 920,00	3,00			1 920,00	
61610000 MULTIRISQUES	2 485,68	3,88			2 485,68	
61680000 AUTRES ASSURANCES	34,56	0,05			34,56	
61810000 DOCUMENTATION GENERALE	97,35	0,15			97,35	
62260000 HONORAIRES	4 758,88	7,43			4 758,88	
62270000 FRAIS D'ACTES & CONTENTIEUX	126,94	0,20			126,94	
62310000 ANNONCES & INSERTIONS	4 113,00	6,42			4 113,00	
62340000 CADEAUX A LA CLIENTELE	143,00	0,22			143,00	
62360000 CATALOGUES ET IMPRIMES	743,04	1,16			743,04	
62410000 TRANSPORTS SUR ACHATS	33,58	0,05			33,58	
62510000 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	1 553,67	2,43			1 553,67	
62570000 RECEPTIONS	2 532,22	3,95			2 532,22	
62610000 AFFRANCHISSEMENTS	745,59	1,16			745,59	
62620000 TELEPHONE FIXE	616,01	0,96			616,01	
62700000 SERVICES BANCAIRES & ASSIMIL	299,55	0,47			299,55	
62870000 COTISATION ORDRE	502,50	0,78			502,50	
62880000 TRAITEMENT DES DECHETS	58,56	0,09			58,56	
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE	2 781,50	4,34			2 781,50	
- Impôts, taxes et versements assimilés	165,07	0,26			165,07	
63110000 TAXES SUR LES SALAIRES	128,51	0,20			128,51	
63330000 PARTIC DES EMPLOY A FORMA CO	16,36	0,03			16,36	
63350000 TAXE APPRENTISSAGE	20,20	0,03			20,20	
- Salaires et traitements	9 246,11	14,43			9 246,11	
64110000 SALAIRES APPOINTEMENTS	2 972,16	4,64			2 972,16	
64161000 URSSAF VITSE JULIAN	485,00	0,76			485,00	
64161100 CSG DEDUCTIBLE	435,00	0,68			435,00	
64161200 CSG CRDS NON DEDUCTIBLE	185,00	0,29			185,00	
64162000 CARMF VITSE	4 959,50	7,74			4 959,50	
64167000 COTISATIONS FACULTATIVES MA	209,45	0,33			209,45	

S.I.G. DÉTAILLÉS

SELAR DU DOCTEUR VITSE

Du 04/06/2018 au 31/12/2018

	Du 04/06/18 Au 31/12/18	en %	Du Au	en %	Variation	
					en valeur	en %
- Charges sociales						
64510000 COTISATIONS URSSAF	361,30	0,56			361,30	
64520000 COTISATIONS MUTUELLE	109,18	0,17			109,18	
64531000 COTISATIONS RETRAITE	13,74	0,02			13,74	
64540000 COTISATIONS POLE EMPLOI	211,46	0,33			211,46	
64750000 MEDECINE TRAVAIL PHARMACIE	124,84	0,19			124,84	
64900000 PRODUIT D'IMPOT CICE	80,40	0,13			80,40	
	-178,32	-0,28			-178,32	
Total	-9 772,48	-15,26			-9 772,48	
EXCÉDENT BRUT D'EXPL.	-6 990,98	-10,91			-6 990,98	
+ Autres produits d'exploitation	0,19				0,19	
75800000 PRO DIVERS GESTION COURANTE	0,19				0,19	
- Dotations amortissements et dépréciations	4 936,59	7,71			4 936,59	
68112000 DOT AMORT S/IMMO CORPORELLE	4 936,59	7,71			4 936,59	
- Autres charges d'exploitation	3,49	0,01			3,49	
65800000 CHAR DIV-GESTION COURANTE	3,49	0,01			3,49	
Total	-4 939,89	-7,71			-4 939,89	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-11 930,87	-18,62			-11 930,87	
- Charges financières	194,43	0,30			194,43	
66110000 INT DES EMPRUNTS & DETTES	194,43	0,30			194,43	
Total	-194,43	-0,30			-194,43	
RÉSULTAT COURANT	-12 125,30	-18,93			-12 125,30	
Total						
RÉSULTAT EXERCICE	-12 125,30	-18,93			-12 125,30	

(1) dont produits cessions éléments cédés

(2) dont valeurs comptables éléments cédés

IMPRIMES FISCAUX



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Pour les entreprises avec un exercice ouvert à compter du 1er janvier 2019 et clos en cours d'année 2019, le taux normal d'IS est de 31% (au lieu de 33 1/3 %). Dans ces cas précis, le taux d'impôt sur les sociétés appliqué doit être précisé en annexe libre de la bâise fiscale (cf. la rubrique « Nouveautés » de la notice du 1er juillet 2016-SD).

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a		payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)				(2)	c	
Montant des prêts, avances ou comptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e	
					f	
					g	
					h	

Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)

Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI

Montant des revenus répartis

Total (a à h)

I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (*si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle*)

J DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15 %	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE

Adresse de l'entreprise 310 avenue du Maréchal Juin 34200 SETE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* Durée de l'exercice précédent* Numéro SIRET* Néant *

				Exercice N clos le, 31/12/2018	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
ACTIF IMMOBILISE * IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement*	AB		AC	
	Frais de développement*	CX		CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG	
	Fonds commercial (1)	AH		AI	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM	
IMMobilisations corporelles	Terrains	AN		AO	
	Constructions	AP		AQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	74 930	AS	2 123 72 808
	Autres immobilisations corporelles	AT	40 445	AU	2 814 37 631
	Immobilisations en cours	AV		AW	
	Avances et acomptes	AX		AY	
IMMobilisations financières (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT	
	Autres participations	CU		CV	
	Créances rattachées à des participations	BB		BC	
	Autres titres immobilisés	BD		BE	
	Prêts	BF		BG	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 778	BI	1 778
TOTAL (II)		BJ	117 154	BK	4 937 112 217
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM	
	En cours de production de biens	BN		BO	
	En cours de production de services	BP		BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS	
	Marchandises	BT		BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 253	BY	8 253
	Autres créances (3)	BZ	178	CA	178
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :	CD		CE	
	Disponibilités	CF	26 183	CG	26 183
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	220	CI	220
TOTAL (III)		CJ	34 835	CK	34 835
Comptes de régularisation DIVERS	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	151 988	1A	4 937 147 052
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP		(3) Part à plus d'un an : CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :			Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Désignation de l'entreprise	SELARL DU DOCTEUR VITSE	Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N 31/12/2018
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :10 000.....)		DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK))	DC	
	Réserve légale (3)		DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1))	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ))	DG	
	Report à nouveau		DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-12 125
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	
	TOTAL (I)		DL	-2 125
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	59 916
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI))	DV	6 305
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	81 895
	Dettes fiscales et sociales		DY	1 061
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
	TOTAL (IV)		EC	149 177
	Ecarts de conversion passif *		ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	147 052
RENOVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)}		1C	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1D	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1E	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créateurs de banques et CCP		EF	
			EG	149 177
			EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE

Néant *

		Exercice N							
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF			
		FG	64 061	FH		FI 64 061			
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	64 061	FK		FL 64 061			
	Production stockée *					FM			
	Production immobilisée *					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP			
	Autres Produits (1) (11)					FQ			
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR 64 061			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS			
	Variation de stock (marchandises) *					FT			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU 26 708			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV			
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW 34 572			
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX 165			
	Salaires et traitements *					FY 9 246			
	Charges sociales (10)					FZ 361			
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA 4 937			
			- dotations aux provisions			GB			
	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC			
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD			
	Autres charges (12)					GE 3			
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF 75 992			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)									
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III) GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV) GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP			
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR 194			
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU 194			
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV -194			
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)									
(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032									

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (suite)

Désignation de l'entreprise <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		(IX)
Impôts sur les bénéfices *		(X)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		
RENOVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP
	- Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD
	(9) Dont transferts de charges	A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4
(7) Détail des produits et charges exceptionnels	A6	A9
	(Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	
	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SELARL DU DOCTEUR VITSE										Néant <input type="checkbox"/> *			
CADRE A		IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations						
									1		2		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence	Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement					TOTAL I		CZ		D8			D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles					TOTAL II		KD		KE			KF		
CORPORELLES	Terrains							KG		KH			KI		
	Constructions	Sur sol propre		Dont Composants	L9			KJ		KK			KL		
		Sur sol d'autrui		Dont Composants	M1			KM		KN			KO		
	Installations générales, agencements et aménagements des contructions *		Dont Composants	M2			KP		KQ			KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT			KU	74 930		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *							KV		KW			KX	11 222
		Matériel de transport *							KY		KZ			LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique							LB		LC			LD	29 224
	Emballages récupérables et divers *							LE		LF			LG		
	Immobilisations corporelles en cours							LH		LI			LJ		
	Avances et accomptes							LK		LL			LM		
						TOTAL III		LN		LO			LP	115 376	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence							8G		8M			8T		
	Autres participations							8U		8V			8W		
	Autres titres immobilisés							1P		1R			1S		
	Prêts et autres immobilisations financières							1T		1U			1V	1 778	
						TOTAL IV		LQ		LR			LS	1 778	
						TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		ØG		ØH			ØJ	117 154	
CADRE B		IMMOBILISATIONS					Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
							par virements de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		1	CØ		DØ			D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO			LV		LW			1X			
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY			LZ		
	Constructions	Sur sol propre		IQ			MA		MB			MC			
		Sur sol d'autrui		IR			MD		ME			MF			
		Inst. gales, agencets et am. des constructions		IS			MG		MH			MI			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	74 930		ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencets, aménagements divers		IU			MM		MN	11 222		MO			
		Matériel de transport		IV			MP		MQ			MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS		MT	29 224		MU			
		Emballages récupérables et divers *		IX			MV		MW			MX			
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA			NB		
	Avances et accomptes					NC		ND		NE			NF		
						IY		NG		NH	115 376		NI		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7			ØW		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY			ØZ		
	Autres titres immobilisés					I1		2B		2C			2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	1 778		2G		
						I3		NJ		NK	1 778		2H		
						I4		ØK		ØL	117 154		ØM		

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Exercice N clos le 31/12/2018

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE

Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6	
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5		
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4			
1 Concessions, brevets et droits similaires							
2 Fonds commercial							
3 Terrains							
4 Constructions							
5 Installations techniques mat. et out. industriels							
6 Autres immobilisations corporelles							
7 Immobilisations en cours							
8 Participations							
9 Autres titres immobilisés							
10 TOTAUX							

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
 - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

Désignation de l'entreprise	SELARL DU DOCTEUR VITSE	Néant <input type="checkbox"/> *
-----------------------------	-------------------------	----------------------------------

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CY			EL			EM		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II	PE			PF			PG		
Terrains		PI			PJ			PK		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN			PO		
	Sur sol d'autrui	PR			PS			PT		
	Inst.générales, agencements et aménagements des constructions	PV			PW			PX		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ			QA	2 123		QB		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD			QE	635		QF		
	Matériel de transport	QH			QI			QJ		
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL			QM	2 179		QN		
	Emballages récupérables et divers	QP			QR			QS		
TOTAL III					QV	4 937		QW		
TOTAL GENERAL (I + II+ III)			ØN		ØP	4 937		ØQ		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES								

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3		
	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL								
Total général (I + II + III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ		

CADRE C	MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler							Z9			Z8
Primes de remboursement des obligations							SP			SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SELARL DU DOCTEUR VITSE Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d' installation (art. 39 quinque H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
Provisions pour risques et charges	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE UG UJ	UF UH UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE							Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3						
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
		Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
		Autres immobilisations financières	UT	1 778	UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	8 253	8 253						
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie* antérieurement constituée*) UO)			Z1								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	178	178						
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB								
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR								
Charges constatées d'avance				VS	220	220						
TOTaux				VT	10 430	VU	8 652					
RENOVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VV	1 778						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4					
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
(1)	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		VG									
	à 1 an maximum à l'origine		VH	59 916	59 916							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A									
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	81 895	81 895							
Personnel et comptes rattachés			8C	615	615							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	280	280							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	165	165							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	6 305	6 305							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K									
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			Z2									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTaux			VY	149 177	VZ	149 177						
RENOVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE

Formulaire déposé au titre de l'IR

ET

Néant

Exercice N, clos le :
31/12/2018**I. RÉINTÉGRATIONS****BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE**Charges non admises en
déduction du résultat fiscal

Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)

Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)

WD

Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles

Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)

WF

Taxe sur les voitures de sociétés (entreprises à l'IS)

Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option

RA

(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)

Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)

WI

Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)

Amendes et pénalités

WJ

Charges financières (art. 212 bis) *

Réintérations prévues à l'article 155 du CGI *

Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)

Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE

WL

Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI

Moins-values nettes à long terme

{

- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*

{

- Plus-values nettes à court terme

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *

SU

Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)

Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)

SX

Zones d'entreprises* (activité exonérée)

Produit net des actions et parts d'intérêts : (des produits nets de participation

M8

Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro

Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage

Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage

TOTAL I**II. DÉDUCTIONS****PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE**

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*

Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrees dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)

Plus-values nettes à long terme

{

- imposées au taux de 15 % (12.80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imposées au taux de 0 %

Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*

{

- imposées au taux de 19 %

Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (des produits nets de participation

{

- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts : (des produits nets de participation

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

Autres plus-values imposées aux taux de 19 %

{

- imputées sur les déficits antérieurs

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

(10)

Désignation de l'entreprise <u>SELARL DU DOCTEUR VITSE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ 12 623	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)		YK 12 623	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1.1e bis A1. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler, sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis A1. 2 du CGI *		ZV ZW	
Provisions pour risques et charges *			
		8X 8Y	
		8Z 9A	
		9B 9C	
Provisions pour dépréciation *			
		9D 9E	
		9F 9G	
		9H 9J	
Charges à payer			
		9K 9L	
		9M 9N	
		9P 9R	
		9S 9T	
TOTaux (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :		YN YO	
		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 *septies* du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case comprend au montant porté sur la lignes YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise SELARL DU DOCTEUR VITSE										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves			- Réserves légales	ZB	
	Résultat de l'exercice précédent celui pour lequel la déclaration est établie			ØD						- Autres réserves	ZD	
	Prélèvements sur les réserves			ØE							ZE	
	TOTAL I			ØF							ZF	
(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)										TOTAL II	ZG	
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier			Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail			J7	4 240)	YQ	220	
	- Engagements de crédit-bail immobilier									YR		
	- Effets portés à l'escompte et non échus									YS		
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance									YT		
	- Locations, charges locatives et de copropriété			(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8)	XQ	6 344	
	- Personnel extérieur à l'entreprise									YU		
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)									SS	4 886	
	- Ré trocessions d'honoraires, commissions et courtages									YV		
	- Autres comptes			(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES)	ST	23 342	
Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	34 572	
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle * , CFE, CVAE									YW		
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS)	9Z	165	
Total du compte correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX	165	
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée									YY		
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations									YZ		
- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de 2018) *									ØB			
- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *									ØS			
- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *									ZK	%		
DIVERS	- Numéro de centre agréé *			XP						- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		
										Si oui cocher 1 sinon 0		
										ZR		
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice									RG			
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies									RH			
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.			JA			Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL	
							Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	
	Groupe : résultat d'ensemble.			JD			Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO	
							Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale			JH			N° SIRET de la société mère du groupe	JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *			
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE								
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *			
(1)		(2)	(3)	(4)	(5)			
I. Immobilisations*	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *					
Prix de vente (7)		Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)		Plus-values taxables à 19 % (1) (11)		
				19 %	15 % ou 12,8 %		0 %	
I. Immobilisations *	1							
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)							
	Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)							
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)								
			(A)	(B) (ventilation par taux)		(C)		

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE	Formulaire déposé au titre de l'IR	EU		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
---	------------------------------------	----	--	---

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B).

Origine		Montant net des plus-values réalisées *	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées *			
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	N-1 sur 3 ans au titre de				
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
TOTAL 2					

B PLUS-VALUES REINTEGREES DANS LES RESULTATS DES SOCIETES BENEFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personne morale soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE

Néant *

- 1** Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 12,80 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€(art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine 1	Moins-values à 12,80 % 2	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % 3	Solde des moins-values à 12,80 % 4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine 1	Moins values			Imputations sur les plus-values à long terme 4	Imputations sur le résultat de l'exercice 5	Solde des moins-values à reporter col. 7 = 2 + 3 + 4 - 5 - 6 6 7
	À 19 %, 16,5 % (1) ou à 15 % 2	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 du CGI) 3	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies-0 bis du CGI) 4			
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1 N-2 N-3 N-4 N-5 N-6 N-7 N-8 N-9 N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire
 (article 53 A du Code
 général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE					Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme			
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1			
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2			
TOTAL (lignes 1 et 2)		3			
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4			
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5			
TOTAL (lignes 4 et 5)		6			
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7			
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)					
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤	
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④		

* des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SELARL DU DOCTEUR VITSE										Néant <input type="checkbox"/> *																	
Exercice ouvert le :04/06/2018..... et clos le :31/12/2018..... Durée en nombre de mois										<input type="checkbox"/> 7																	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS																											
Effectif moyen du personnel * :										YP	1																
	Dont apprentis									YF																	
	Dont handicapés									YG																	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										RL																	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE																											
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE																											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA																	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK																	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL																	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT																	
										TOTAL 1	OX																
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée																											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH																	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE																	
Subventions d'exploitation reçues										OF																	
Variation positive des stocks										OD																	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI																	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT																	
										TOTAL 2	OM																
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾																											
Achats										ON																	
Variation négative des stocks										OQ																	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR																	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS																	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ																	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW																	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU																	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										O9																	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY																	
										TOTAL 3	OJ																
IV - Valeur ajoutée produite																											
Calcul de la Valeur Ajoutée										(Total 1 + total 2 - total 3)	OG																
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).										SA																	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE																											
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD																											
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE , cocher la case					EV	X																					
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX)					GX		Effectifs au sens de la CVAE * EY																				
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										HX																	
Période de référence		GY	0	4	/	0	6	/	2	0	1	8	GZ	3	1	/	1	2	/	2	0	1	8				
Date de cessation										HR		/		/		/		/		/		/		/			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.																											

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant
directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

1
1

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE

31/12/2018

N° SIRET

8 3 9 3 2 5 1 0 7 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SELARL DU DOCTEUR VITSE

ADRESSE (voie) 310 avenue du Maréchal Juin Pôle Santé Thau

CODE POSTAL 34200

VILLE

SETE

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou d'actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique VITSE Prénom(s) JULIAN

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions 1 000,00

Naissance : Date 10/06/1987 N° Département 59 Commune DUNKERQUE Pays France

Adresse : N° 3 Voie IMPASSE PERIER

Code Postal 34000 Commune MONTPELLIER Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt

1	(1)
1	

 Néant *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2018

N° SIRET : 8 3 9 3 2 5 1 0 7 0 0 0 3 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SELARL DU DOCTEUR VITSE

ADRESSE (voie) 310 avenue du Maréchal Juin Pôle Santé Thau

CODE POSTAL 34200

VILLE SETE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	
Adresse : N°	Voie	
Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 04/06/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
FAE POLYCLINIQUE STE THERESE	8 253
Total des produits à recevoir	8 253

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 04/06/2018 au 31/12/2018

Désignations	Montant
FNP REDEVANCE POLYCLINIQUE	833
Total des charges à payer	833

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 04/06/2018 au 31/12/2018

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CCA ACTIVE DEVELOPPEMENT			149		
CCA CIC BAIL			71		
Total des charges constatées d'avance			220		



Dénomination

Adresse

SELARL DU DOCTEUR VITSU

310 avenue du Maréchal Juin Pôle Santé Thau 34200 SETE
envoyé par la Poste (FBI généré)

Formular C

(Fichier ED25)

Formulaire et Fichier

(Fichier EDI)

Nouveautés														
SIREN	8	3	9	3	2	5	1	0	7	Exercice social du	04062018	au :	31122018	
I - IS Brut												Base	Taux	Montant
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice														
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 33,1/3 %)										33,1/3 %			
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 28 %)										28,00 %			
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)										15,00 %			
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes													
I-A05	Autre impôt à taux particulier													
I-A06														
											Total IS Brut	15		
II - Crédits d'impôt												Montant		
II-A – Crédits d'impôt non reportables et non restituables														
<i>IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.</i>														
II-A01	Crédits d'impôt sur valeurs mobilières imputable sur l'IS										16			
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS										17			
II-A03														
II-A04	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus										44			
II-A05	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A04)													
II-A06	IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A06 - II-A05)													
II-B - Crédits d'impôt reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)														
<i>IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.</i>														
Crédits d'impôt reportables et non restituables														
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)										40) 35	
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)													
II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement)										65) 64	
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement)													
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)													
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N										33			
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)													
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N										34			
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)													
II-B10	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N										31			
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)													
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N										50			
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B12													
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)													
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A06 - II-B14)													
II-C – Crédits d'impôt reportables et restituables au titre de l'exercice														
<i>IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.</i>														
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise										22			
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés										23			
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille										24			
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres cinématographiques										25			
II-C05	APR - Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage										26			
	PTZ - Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété										30			
	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique										45			
	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'oeuvres phonographiques										48			
	MAI - Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs										52			
	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'oeuvres audiovisuelles										53			
	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art										56			
	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo										58			
	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique										60			
	CCI - Crédit d'impôt cinéma international										61			
	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+										62			

CIO - Crédit d'impôt Outre mer productif	(montant du préfinancement)	67)	63
COL - Crédit d'impôt Outre mer logement	(montant du préfinancement)	68)	66
CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant			70	
Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			49	

II-D Acompte de l'exercice

II - D01 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	69
II - D02	

II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant

II - E01 Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS	38
--	----

III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB – art. 235 ter ZC)

	Base	Taux	Montant
III - A01 Montant de la CSB sur l'IS		3,30 %	36
III - A02 Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19
III - A03 Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 + III-A02)			
III - A04 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III - A05 Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 – Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 L'excédent de CSB (Ligne III-A04 – Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08			

IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)

	Montant
IV - A01 Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs	
IV - A02 Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)	37
IV - A03 Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus	
IV - A04 Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 – Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 – L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 – Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09	

RÉCAPITULATIF DES ÉLÉMENS DÉCLARÉS D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILÉES

	Montant restant à payer	Excédents constatés
Impôt sur les Sociétés	01	06
Contribution Sociale	03	08
Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09
Totaux	05	10
Montant à payer (case 05 - case 10)	11	
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)		12
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées		
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant		13
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)		
Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à Imputer
(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)		
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)	14	

Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditrice de la somme que vous avez indiquée.

PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE

Date :	06/05/2019	Téléphone	0750651343	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2 % sera appliquée (article 1738 du CGI)
Chèque	<input type="checkbox"/>	Télépaiement	<input type="checkbox"/>	
Virement	<input type="checkbox"/>			

Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).

Contribution visée	Date limite de paiement	Montant à imputer
--------------------	-------------------------	-------------------

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :	N° d'opération :	Date de réception :
---------	--------	------------------	---------------------

Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel